

SYNDICAT MIXTE POUR LE SCOTERS

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 15.04.2009 À 14 HEURES À STRASBOURG (CUS – SALLE DES CONSEILS)

Convocation du 6 avril 2009

Délibération n°148 du Comité syndical

Membres en exercice : 49 titulaires Membres présents : 21 titulaires
 49 suppléants 8 suppléants

4. Budget supplémentaire 2009

*Le Comité syndical
sur proposition du Président
après en avoir délibéré,*

Arrête, par chapitre, le Budget Supplémentaire pour l'exercice 2009 du Syndicat mixte tel que figurant au document budgétaire ci-joint, aux sommes suivantes :

I – EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Chapitres

011 Charges à caractère général	26 689,42 €
012 Charges de personnel et frais assimilés	3 000,00 €
65 Autre charge de gestion courante	90 000,00 €
022 Dépenses imprévues	<u>9 500,00 €</u>
TOTAL	129 189,42 €

RECETTES

Chapitre

002 Excédent de fonctionnement	<u>129 189,42 €</u>
TOTAL	129 189,42 €

II – EN SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Chapitre 20

22 788,61 €

Chapitre 21

1 000,00 €

TOTAL	23 788,61 €
--------------	--------------------

RECETTES

Chapitre

<i>001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</i>	<u>23 788,61 €</u>
<i>TOTAL</i>	23 788,61€

Certifié exécutoire compte tenu de :
La transmission à la Préfecture le
La publication le
Strasbourg, le

Le Président
Jacques BIGOT